



 Fondation reconnue
d'utilité publique
habilitée à recevoir
dons et legs


Institut Pasteur

Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15, France
www.pasteur.fr

Comptes 2013




Institut Pasteur

Sommaire

Bilan et compte de résultat 2013

- 03 > 09 Les comptes de l'exercice
- 10 > 11 Bilan
- 12 Compte de résultat
- 13 Tableau des flux de trésorerie

Annexe aux comptes de l'exercice

- 15 > 17 Règles et méthodes comptables
 - 18 > 25 Compléments d'informations relatifs au bilan
- NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
NOTE 3a – TITRES DE PLACEMENT STABLES
NOTE 3b – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT
NOTE 4a – ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES
NOTE 4b – PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER
NOTE 5 – FONDS PROPRES
NOTE 6 – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT
NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
NOTE 8 – FONDS DÉDIÉS
NOTE 9 – PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

- 26 > 27 Compléments d'informations relatifs au compte de résultat
- NOTE 10 – PRODUITS D'EXPLOITATION
NOTE 11 – RÉSULTAT FINANCIER
NOTE 12 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL
- 28 > 30 Le compte emploi des ressources (note 13)
 - 31 > 32 Autres informations
- NOTE 14 – ENGAGEMENTS HORS BILAN
NOTE 15 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS
NOTE 16 – EFFECTIF DES SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Rapports du commissaire aux comptes

- 34 Rapport général
- 35 Rapport spécial

Bilan et compte de résultat

Les comptes de l'exercice

Note liminaire

L'Institut Pasteur est une fondation privée à but non lucratif dont la mission est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement, et des actions de santé publique.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financements publiques et privées mises au service de sa mission, profondément ancrée dans une perspective de long terme.

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques, et donc, sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

Afin d'atténuer les effets des aléas susceptibles d'impacter sur le long terme le niveau des subventions publiques, des revenus issus de la valorisation de la recherche ou de la générosité publique, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement de couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions et au fonctionnement de l'Institut mais aussi à assurer sa pérennité via le fonds de dotation.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens : l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participations, a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier tout en dégagant annuellement les ressources permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site www.pasteur.fr.

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les instituts de Guadeloupe et Guyane, intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane (« IP Guadeloupe » et « IP Guyane ») sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Des activités de recherche et de santé publique dynamiques

CONTRATS ET CONVENTIONS DE RECHERCHE

L'exercice 2013 est caractérisé par la **croissance du nombre de contrats et conventions de recherche** publics et privés (contrats industriels de recherche et développement).

Les succès aux appels d'offres « Investissements d'Avenir », financés par l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), et européens, financés notamment par l'European Research Council (ERC), sont une reconnaissance de la qualité et de la créativité des recherches de l'Institut. Trois groupes à 5 ans et une unité de recherche (Modélisation des maladies infectieuses) ont été créés tandis que huit groupes à cinq ans ont été convertis en unités. Quatre nouveaux contrats ERC ont été conclus pour 8,8 M€ sur cinq ans.

Les contrats et conventions de recherche majeurs conclus en 2010-2011 se poursuivent, notamment les trois Labex, « Laboratoires d'Excellence » financés par l'ANR, qui représentent 73 M€ sur dix ans.

MISE EN ACTIVITÉ DE L'INSTITUT DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (IRT)

L'IRT Bioaster, dont l'Institut Pasteur est membre fondateur, a été créé en complémentarité sur le campus de l'Institut Pasteur à Paris et les implantations du pôle compétitivité de LyonBiopôle. Cet institut technologique a pour mission de développer la coopération en recherche et développement entre industriels et organismes de recherche, en association avec des PME, via la mise en commun de projets de recherche et de plateformes technologiques. Le financement ANR de l'IRT s'élève à 180 M€ sur neuf ans. Les activités ont démarré courant 2013 avec l'arrivée de 11 personnes, chercheurs, techniciens et chefs de projets, sur le site de l'Institut Pasteur. Treize projets de recherche sont en cours.

VALORISATION DE LA RECHERCHE

L'activité d'innovation du campus s'est maintenue à un niveau élevé au regard des standards nationaux et internationaux, tandis que des revendications importantes ont de nouveau été reconnues en août 2013 par l'Office Américain des Brevets (USPTO) qui renforcent nos portefeuilles de brevets aux États-Unis. Sur la base des données 2012 publiées en 2013, l'Institut Pasteur maintient une nette position de leader par rapport à plusieurs institutions prestigieuses (Harvard University, MIT, EPFL, Scripps, Broad Institute, Inserm) avec un ratio de 18,5 % entre revenus générés par l'ensemble des relations industrielles et budget global.

L'Institut Pasteur a été désigné en 2013 co-coordonateur, avec l'Inserm-Transfert, du Domaine de Valorisation Stratégique « Innovation en vaccinologie », l'un des dix domaines de valorisation stratégique créé par le Consortium de Valorisation Thématique (CVT Aviesan). Le CVT Aviesan a pour objectif de faire émerger une vision stratégique nationale dans des domaines sur lesquels il apparaît opportun d'investir.

ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

La collaboration avec le monde hospitalier (AP-HP) sur des thématiques de recherche clinique se poursuit. Quinze centres nationaux de référence (CNR) et deux laboratoires associés ont été renouvelés pour la période 2012-2016. La promotion 2013 du programme doctoral international Pasteur-Paris Université est de 15 étudiants, certains en partenariat avec l'Institut Carnot - Maladies Infectieuses, les LabEx IBEID et Revive et le contrat européen Marie-Curie « Homin ».

Renforcement scientifique du réseau international

CRÉATION D'ALLIANCES ET PARTENARIATS

Sont à noter la signature d'un contrat avec l'Agence Française du Développement d'un montant total de 2,7 M€ sur cinq ans en partenariat avec le Réseau des instituts Pasteur en Asie (Cambodge, Laos, Vietnam, Birmanie) et celles de deux accords avec la République Gabonaise pour 2,5 M€ sur quatre ans.

ACCROISSEMENT DES ÉCHANGES SCIENTIFIQUES ENTRE L'INSTITUT PASTEUR ET SON RÉSEAU INTERNATIONAL

Deux groupes de young Scientists ont été créés en 2013, l'un au Cameroun, l'autre en République centrafricaine, pour une durée de quatre ans, dans le but de permettre à de jeunes chercheurs de développer une recherche de haut niveau au sein des Instituts Pasteur du réseau.

L'Institut Pasteur finance des bourses de post-doctorants et doctorants au sein de ce réseau.

Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur

RÉNOVATION DU CAMPUS

L'amphithéâtre historique du bâtiment a été inauguré le 30 septembre 2013 ainsi que les nouveaux laboratoires de l'aile Fourneau.

À fin 2013, plus de 70 % des unités ont emménagé dans de nouveaux locaux ou ont bénéficié d'un réaménagement partiel de leurs locaux.

CESSION D'IMMEUBLES DE RAPPORT

Le plan d'optimisation du patrimoine immobilier de rapport de l'Institut Pasteur a donné lieu, en 2013, à la cession de deux appartements d'un immeuble vendu par lot pour la somme de 2,7 M€ et à l'acquisition d'un local commercial et de parts d'OPCI dans des fonds spécialisés en commerce d'une part et santé d'autre part pour un montant total de réinvestissement de 40 M€.

TRANSFORMATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Un programme de transformation des systèmes d'information visant à soutenir la modernisation des fonctions support, à donner aux responsables un accès simplifié à l'information de suivi de leur entité et à réduire les risques techniques et humains liés au caractère vieillissant des outils actuels, est en cours.

La phase de conception détaillée s'est achevée fin 2013, dans le respect des délais et budgets prévus. L'année 2014 est consacrée au paramétrage et au test du nouveau système, ainsi qu'à la formation des utilisateurs pour une mise en production au 1^{er} janvier 2015.

Gouvernance

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fin avril 2013, M. Jean-Pierre Jouyet a quitté la présidence du conseil d'administration de l'Institut Pasteur dont il reste administrateur.

Le 1^{er} mai 2013, Mme Rose-Marie Van Lerberghe devient Présidente du conseil d'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE

Le 8 mars 2013, le Professeur Christian Bréchet a été nommé directeur général de l'Institut Pasteur par le conseil d'administration. Il a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2013, au terme du deuxième mandat du Professeur Alice Dautry.

En millions d'euros

	2012	2013	Variation
Produits d'exploitation Institut Pasteur	245,7	256,9	+ 11,2
Charges d'exploitation Institut Pasteur	268,8	280,4	+ 11,6
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 0,1	- 0,2	- 0,1
Excédent ou déficit d'exploitation	- 23,2	- 23,7	- 0,5
Résultat financier Institut Pasteur	23,2	24,3	+ 1,0
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	0,0	0,0	0,0
Excédent ou déficit financier	23,2	24,3	+ 1,0
Excédent ou déficit courant	0,0	0,6	+ 0,5
Résultat exceptionnel Institut Pasteur	71,6	35,8	- 35,8
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 0,1	0,0	+ 0,1
Excédent ou déficit exceptionnel	71,5	35,8	- 35,7
Excédent ou déficit net	71,5	36,4	- 35,1
Dont contribution établissements hors métropole	- 0,2	- 0,2	0,0

Le résultat d'exploitation, qui s'élève à -23,7 M€ en 2013 (pour un budget à -23,8 M€) est stable par rapport à 2012 (-23,2 M€) malgré la forte baisse des dotations aux provisions pour risques et charges entre les deux exercices (-8,8 M€). Cette économie de charges est neutralisée sur 2013 par la baisse des ressources non affectées (-1 M€ sur l'exercice) conjuguée à l'accroissement des charges relatives à la modernisation des infrastructures du campus (entretien, maintenance et amortissements) et aux charges de personnel non financées sur contrats ou dons affectés (respectivement + 5 M€ et + 2,8 M€ sur l'exercice).

L'exercice 2013 se caractérise en outre par :

- un résultat courant à l'équilibre grâce aux produits financiers issus des placements à court et long terme,
- d'importants produits exceptionnels issus de la gestion du patrimoine qui génèrent un bénéfice net substantiel (35,8 M€).

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 256,9 M€, en augmentation de 11,2 M€ (+4,6 %) par rapport à 2012. Cette augmentation globale des produits d'exploitation est analysée ci-après.

LES CONVENTIONS ET CONTRATS DE RECHERCHE (57,7 M€ / +1,8 M€)

Les contrats de recherche et développement avec l'industrie s'élèvent à 7,5 M€, en léger recul de 0,2 M€ par rapport à 2012, en raison de la fin d'un contrat de recherche avec un industriel majeur qui masque la croissance des contrats relatifs à la recherche thérapeutique et la bonne tenue des contrats relatifs au diagnostic et à la recherche vaccinale.

Les contrats et conventions de recherche avec le secteur public s'élèvent à 29,7 M€ et augmentent de 1,4 M€ par rapport à 2012. Cette progression est imputable à deux nouveaux contrats, l'un avec l'AFD, l'autre avec une université parisienne ainsi qu'à la progression des soutiens de l'ANRS. Les contrats conclus avec l'Agence Nationale de la Recherche et les hôpitaux publics sont, eux, en recul.

Les autres contrats de recherche progressent également (15,3 M€ / +1,6 M€) grâce à la bonne évolution des contrats conclus avec l'Union européenne (+ 2,2 M€) et à la signature de contrats avec la République Gabonaise (0,6 M€ sur l'exercice).

Enfin, les autres financements, correspondant aux fonds reçus d'organismes privés (AFM, Ligue nationale contre le Cancer, Fondation de France, Fondation pour la Recherche médicale, ...) s'élèvent à 5,1 M€, en recul de 0,9 M€ par rapport à 2012.

REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES (35,6 M€ / + 9,3 M€)

Ce poste correspond aux engagements à réaliser, constatés au 31 décembre de l'année précédente, sur les ressources affectées pluriannuelles. Ce report est constitué, à hauteur de 30,3 M€, des montants relatifs aux conventions et contrats de recherche pluriannuels non utilisés au cours de l'exercice et, à hauteur de 5,3 M€, des dons et conventions de mécénats affectés.

LES LEGS (19,7 M€ / + 2,9 M€)

Les legs s'élèvent à 19,7 M€, en augmentation de 2,9 M€, pour la part portée en produits d'exploitation. Il est rappelé qu'est portée en ressources d'exploitation la part unitaire des dons et legs inférieure à 0,3 M€, le complément étant inscrit en ressources exceptionnelles afin de renforcer, par le biais de l'affectation du résultat, les fonds propres de l'Institut. Conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, lors du vote du budget, il est proposé au Conseil d'Administration de transférer une partie des ressources exceptionnelles issues de legs au résultat courant afin de compenser l'augmentation régulière des charges d'amortissement. Ce transfert a été effectué à hauteur de 1 M€ en 2013.

Par ailleurs, afin d'accélérer leur enregistrement dans les comptes annuels, pour chaque legs, des sous-lots ont été créés, correspondant à un bien identifié, et chaque mouvement est rattaché à un type de sous-lots. Les sous-lots sont désormais clôturés lorsque toutes les recettes ou dépenses liées au bien concerné sont terminées ; ils sont alors immédiatement comptabilisés en produits.

En incluant les produits exceptionnels, le montant des legs comptabilisés en 2013 s'élève à 34,6 M€ contre 30,6 M€ en 2012. Cette croissance masque le recul du nombre de legs enregistrés depuis plusieurs années, tant par le nombre de dossiers traités que par la valeur unitaire des legs perçus.

LES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT (60,7 M€ / - 1,3 M€)

La subvention du ministère de la Recherche s'élève à 57 M€, en recul de 0,9 M€ par rapport à 2012, le dégel de la réserve de précaution n'ayant été cette année que partiel.

La subvention de l'Institut national de Veille Sanitaire (3,7 M€) qui contribue au financement des Centres Nationaux de Référence poursuit sa baisse et présente un recul de 0,4 M€ sur l'exercice.

LES REDEVANCES (30,6 M€ / - 5,5 M€)

La variation constatée sur les redevances est imputable à la baisse des revenus issus des contrats de licence de brevets qui s'élèvent à 19,8 M€ contre 25,3 M€ en 2012. Le détail des principaux revenus par famille est le suivant :

- **diagnostic** : cette catégorie de licences qui représente 74% des redevances sur brevet présente une baisse massive (14,6 M€ en 2013, soit - 8,5 M€ par rapport à 2012) en raison de la fin de l'impact sur 2012 de la résolution d'un litige avec un licencié, ainsi qu'à l'expiration de certains brevets HIV 2 qui entraîne une diminution des redevances avec un licencié,
 - **thérapeutique** : cette catégorie de licences retrouve, avec un produit de 1,3 M€, son niveau de 2011, grâce à la forte croissance du chiffre d'affaires d'un partenaire,
 - **vaccin** : en forte progression (2,7 M€ en 2013 vs à 1,1 M€ en 2012) grâce à la résolution d'un litige avec un licencié qui portera ses effets sur le compte de résultat jusqu'à 2015.
- Les revenus issus des contrats de licence de marque se maintiennent à 10,8 M€.

LES DONS (29 M€ / + 3,2 M€)

Ce poste inclut la quote-part d'engagements à réaliser constatés en 2012 et reportés sur l'exercice 2013 à hauteur de 5,3 M€.

Le chiffre global de la collecte, incluant les dons constatés en exploitation, ceux constatés en exceptionnel et les subventions d'équipement, atteint en 2013 23,4 M€ contre 20,2 M€ en 2012. Cette progression est essentiellement due au renouvellement d'un accord de mécénat initié en 2011 ainsi qu'à la collecte internationale, en progression de 0,7 M€.

LES VENTES, PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS (17,1 M€ / + 1 M€)

Ces produits de natures très variées, mais participant tous aux « revenus des activités propres », génèrent en 2013 un chiffre d'affaires total de 17,1 M€. La progression observée est intégralement imputable à la variation des stocks de souches. L'activité du centre médical Pasteur (consultations et vaccinations) est stable tandis que celle d'expertises scientifiques progresse et celle des colloques est en recul par rapport à 2012.

LOYERS (4,9 M€ / - 1,1 M€)

Les loyers s'élèvent à 4,9 M€ et diminuent de 1,1 M€ par rapport à 2012. Cette baisse résulte, à hauteur de 0,5 M€ des cessions de quatre immeubles de rapport au cours de l'année 2012 et, à hauteur de 0,7 M€ à l'absence de dividendes sur les deux sociétés immobilières léguées à l'Institut Pasteur.

TAXE D'APPRENTISSAGE (1,3 M€ / STABLE)

La taxe d'apprentissage perçue en qualité de dispensateur de formation s'élève à 1,3 M€, comme en 2012.

REPRISES SUR PROVISIONS (5,0 M€ / +1,0 M€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 5,0 M€ en 2013, concernent essentiellement des litiges connus et provisionnés les années antérieures et résolus en 2013. Ils correspondent aux risques généraux liés à l'activité (4,3 M€) et aux risques clients (0,7 M€).

TRANSFERTS DE CHARGES (0,4 M€ / STABLE)

Ils correspondent principalement aux remboursements d'assurances perçus suite aux sinistres déclarés.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 280,4 M€, et sont en augmentation de 11,6 M€ (+ 4,3 %) par rapport à 2012.

Pour l'exercice 2013, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les 3 chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget :

- frais de personnel : 121,2 M€ soit + 3,8 % par rapport à 2012,
- frais de fonctionnement : 93,3 M€ soit + 6,0 % par rapport à 2012,
- amortissements, provisions et engagements : 65,9 M€ soit + 2,8 % par rapport à 2012.

Les frais de personnel (121,2 M€), qui représentent 43,2% des charges d'exploitation (vs 43,4% en 2012 et 44% en 2011), augmentent de 4,4 M€ (+3,8%).

Le poste « personnel » présente les principales variations suivantes :

- l'augmentation de la masse salariale (+3,8%) est due, à hauteur de 1%, à la croissance des charges de personnel financées par des ressources affectées (+ 10,5%, soit + 1,7 M€).

- La progression de + 2,8% sur les charges de personnel permanent est liée aux mesures salariales appliquées au 1^{er} janvier 2013, au versement d'une prime exceptionnelle en fin d'année, ainsi qu'à l'augmentation de la charge des droits d'inventeurs (+ 10,8%). L'impact de ces augmentations est minoré par la réduction nette des effectifs en équivalent temps plein (- 23 ETP CDI en 2013) et la diminution des indemnités de départ versées sur l'exercice (- 7,3 %).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 93,3 M€ contre 88 M€ en 2012, soit une augmentation de 5,3 M€. Cette variation est intégralement imputable au dynamisme des activités de recherche, les dépenses de fonctionnement des fonctions support étant, elles, en diminution de 1 M€ par rapport à 2012.

L'analyse par poste de dépense présente les principales variations suivantes :

- baisse du poste « **Achats de marchandises et matières premières** » (20,0 M€ / - 0,5 M€). La maîtrise de ce poste de dépense résulte de la modernisation du département achats entreprise en 2012 caractérisée par la mise en place d'un flux électronique de demandes d'achats et l'activité accrue de négociations tarifaires auprès des fournisseurs principaux de l'Institut ;
- sous le poste « **Autres achats et charges externes** » (60,3 M€ / + 3,9 M€), les variations significatives concernent les postes suivants :
 - subventions à reverser dans le cadre de nouveaux contrats en coordination : + 1,1 M€ ;
 - prestations scientifiques externalisées (examens biologiques, séquençage...) : + 0,9 M€ ;
 - dépenses de fluides (eau, gaz, électricité...) : + 0,6 M€ du fait de la mise en service du bâtiment François Jacob ;
 - contrats de maintenance relatifs aux biens immobiliers et mobiliers : + 0,6 M€ ;
 - charges liées aux séminaires et colloques : + 0,5 M€ ;
 - charges liées à la collecte de fonds : + 0,3 M€ ;
- sous le poste « **Impôts et taxes** » (3,8 M€ / + 0,4 M€), la variation constatée résulte de l'augmentation de chacun des éléments de ce poste et notamment de la progression de la charge de TVA non récupérable (+ 0,1 M€) et de la contribution AGEFIPH (+0,1 M€) ;
- sous le poste « **Autres charges** » (9,1 M€ / + 1,5 M€), les redevances à reverser sur les contrats en copropriété s'élèvent à 7,4 M€, soit une augmentation de 2,4 M€ imputable à la résolution d'un litige sur des brevets en copropriété. Les frais de brevets sont stables à 1,7 M€. Les autres charges diverses sont non significatives (diminution de 0,8 M€, le poste étant impacté en 2012 par la résolution d'un litige).

L'augmentation du poste « **Amortissements, Provisions, Engagements à réaliser sur des ressources non utilisées** » (65,9 M€ / + 1,9 M€) appelle les commentaires suivants :

- la dotation aux amortissements s'élève en 2013 à 18,8 M€ et progresse sensiblement par rapport à 2012 (+ 3,1 M€), compte tenu de la mise en service du nouveau bâtiment François Jacob et du bâtiment Duclaux suite à rénovation ;
- les provisions pour risques et charges sont dotées à hauteur de 2,7 M€ contre 12,2 M€ en 2012, soit une diminution de 9,5 M€. Elles comprennent, à hauteur de 2,4 M€, la provision d'indemnités de départ en retraite. Le solde correspond à la provision pour litiges prud'homaux en cours (0,3 M€ / - 0,3 M€) ;
- les provisions pour charges d'exploitation, dotées à hauteur de 1,3 M€ en 2013 (+ 0,7 M€) concernent les créances commerciales ;
- le poste « Engagements à réaliser des ressources non utilisées »

(43,2 M€), en augmentation de 7,5 M€ cette année, constate la part des subventions, libéralités et conventions de recherche non utilisées en fin d'année, c'est-à-dire l'engagement d'emploi de l'Institut Pasteur envers les organismes financeurs et les donateurs. Son augmentation est corrélée à l'augmentation significative des contrats et conventions de recherche sur ces dernières années. La répartition des engagements à réaliser par type de bailleur est la suivante :

- contrats et conventions publiques : 34,7 M€

- dons affectés : 5,9 M€

- contrats de R&D : 2,6 M€

Les opérations financières courantes

(24,3 M€ / + 1,1 M€)

Le résultat financier de l'Institut Pasteur, constitué des revenus de ses placements financiers, lui permet d'équilibrer son résultat d'exploitation régulièrement déficitaire. Ainsi, le résultat financier de l'Institut Pasteur s'élève en 2013 à 24,2 M€.

En termes de valorisation, la performance totale des placements à long terme a été de +9,87 % contre un indice référence (50 % actions Euro, 50 % obligations Euro) à +12,62 %. L'écart à l'indice de référence est dû au positionnement prudent, dans un environnement très volatil, du portefeuille de l'Institut au sein de chacune de ses poches de placement. Quant aux placements monétaires court terme, ils surperforment l'indice Eonia de référence (+ 2,37 % vs + 0,09 %).

Sur cinq ans (2009-2013), le portefeuille réalise une performance de + 40,31 % (soit + 7,01 % annualisé) contre + 47,57 % pour l'indice composite (soit + 8,09 % annualisé). Sur la même période, les actions euro ont progressé de + 64,07 % (+ 10,41 % annualisé).

Les opérations exceptionnelles

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2013 présente un **excédent de 35,8 M€** contre un excédent de 71,5 M€ en 2012, lequel comprenait une plus-value de 31,7 M€ réalisée sur la cession de quatre immeubles de rapport et du Domaine de Combray.

Comme les années précédentes, les opérations exceptionnelles sont constituées d'une composante relative aux libéralités (dons et legs pour un montant total de 14,9 M€ en 2013 contre 13,8 M€ en 2012), et d'une composante financière (valorisation nette des titres du patrimoine qui résulte des plus ou moins-values, réalisées ou latentes, générées par l'évolution du portefeuille, le solde des plus-values dégagées devant toujours être supérieur aux moins-values réalisées). Cette composante financière présente un solde positif de 18,3 M€ contre 26,1 M€ en 2012. Le résultat exceptionnel comprend également cette année une plus-value de 2,6 M€ relative à la cession de deux biens immobiliers de rapport (appartements).

Contribution des établissements hors métropole au résultat de l'exercice

LES ÉTABLISSEMENTS CONSOLIDÉS

Les résultats d'exploitation des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à - 0,2 M€ et - 0,0 M€.

Les résultats financiers des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, sont non significatifs.

Les résultats exceptionnels des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, sont non significatifs.

Il en résulte un impact de - 0,2 M€ le résultat net de l'exercice.

COMPTES COMBINÉS

BILAN

En millions d'euros

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Actif immobilisé	152,0	173,0	230,1	255,9	278,3	324,9
Actif circulant	668,1	773,3	775,8	750,4	836,2	836,7
Comptes de régularisation	3,4	2,7	3,8	4,6	4,6	5,2
Total actif	823,5	949,0	1 009,7	1 010,9	1 119,1	1 166,8
Fonds propres	588,1	665,4	701,1	667,1	739,2	777,1
Autres fonds propres	28,1	37,3	41,1	44,9	46,1	48,7
Provisions pour risques et charges	41,0	46,1	54,6	53,3	62,2	60,6
Fonds dédiés	17,1	21,7	24,3	27,8	38,6	45,2
Dettes	78,4	102,6	107,6	124,6	114,7	114,6
Comptes de régularisation	70,8	75,9	81,0	93,2	118,3	120,6
Total passif	823,5	949,0	1 009,7	1 010,9	1 119,1	1 166,8

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produits d'exploitation	247,5	242,3	263,0	251,5	268,5	280,6
Charges d'exploitation	263,3	259,7	272,7	261,1	290,9	304,0
Déficit d'exploitation	-15,8	-17,4	-9,7	-9,6	-22,4	-23,3
Produits financiers	21,2	21,1	12,3	14,2	25,4	26,5
Charges financières	0,9	1,1	1,3	1,6	2,0	2,0
Excédent financier	20,3	20,0	11,0	12,6	23,4	24,6
Excédent courant	4,5	2,6	1,3	3,0	1,0	1,2
Produits exceptionnels	24,7	77,6	42,5	29,2	106,0	42,4
Charges exceptionnelles	138,3	2,1	7,7	56,2	34,6	6,5
Excédent exceptionnel	-113,6	75,5	34,8	-26,9	71,5	35,9
Excédent net	-109,1	78,1	36,1	-24,0	72,5	37,1

LES ÉTABLISSEMENTS COMBINÉS

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- Institut Pasteur, comprenant les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, de la Guadeloupe et de la Guyane française ;
- Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Institut Pasteur de Bangui ;
- Institut Pasteur de Madagascar ;
- Institut Pasteur du Cambodge.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur. Les principaux retraitements pratiqués concernent l'harmonisation des durées d'amortissement des immobilisations.

Les comptes des Instituts Pasteur du réseau ont été convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion relatifs aux éléments monétaires sont constatés au compte de résultat et ceux relatifs aux éléments non monétaires sont constatés en écart de conversion au niveau des fonds propres.

Participations

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2013, sont les suivants :

Anaconda Pharma : une augmentation de capital a été votée en AG le 29/10/12 à laquelle l'Institut Pasteur n'a pas souhaité souscrire ; la Phase clinique la est achevée et les Phases cliniques Ib et IIa se sont achevées avec succès au 3^e trimestre 2013. Le financement de la Phase III est en cours de réalisation.

Ariana Pharma : le chiffre d'affaires a continué sa progression en 2013. Les principaux leviers de développement d'Ariana Pharma sont l'activité de service d'analyse de biomarqueurs et l'analyse des essais cliniques ; son modèle économique s'inscrit pleinement dans l'évolution actuelle du secteur du diagnostic.

Axenis : l'Institut Pasteur est entré en 2013 au capital, à hauteur de 20 %, de cette start-up créée en mai 2010, spécialisée dans la prestation de service pour l'industrie pharmaceutique et les sociétés de biotechnologies.

Collectis : la société s'est recentrée sur ses activités de R&D et s'est dotée d'une nouvelle structure juridique plus cohérente avec son organisation opérationnelle et ses ambitions de développement.

Génomique Vision : l'année 2013 est marquée par la commercialisation du premier test diagnostique par Génomique Vision portant sur la FSHD, la deuxième forme de myopathie la plus fréquente. L'Institut Pasteur a accru sa participation au cours de l'exercice (de 5,52 % du capital à 6,66 %).

Genticel : Genticel a achevé avec succès la Phase I et initié la Phase II de ses essais cliniques. La société a levé 18,2 M€ de fonds en avril 2013.

Hybrigenics : l'Institut Pasteur a cédé sa participation dans la société (1,99 %) courant 2013.

Pathoquest : l'Institut Pasteur détient 24,20 % de cette société spécialisée dans l'identification d'agents pathogènes par séquençage haut débit. Ses revenus proviennent essentiellement des redevances issues de ses brevets.

Soparbiotech (filiale Texcell) : société de service en sécurité virale et immunologie, Soparbiotech a poursuivi la croissance de son chiffre d'affaires en 2013 (+ 17 %).

Theravectys : la société, spécialisée dans le développement thérapeutique de vaccins, poursuit sa phase I de ses essais cliniques.

Aucune particularité sur les autres participations (sociétés non cotées). La seule prise de participation significative constatée sur 2013 concerne Axenis.

Autres informations

PERSPECTIVES 2014

Le financement des opérations courantes de l'Institut Pasteur reste fragile et les conditions du développement souhaitable des activités de la Fondation restent attachées au maintien du niveau élevé des redevances, à un élargissement de la base des collectes de fonds et à la poursuite du soutien de l'État.

L'exercice 2014 sera marqué par la mise en œuvre des premières orientations du plan stratégique du nouveau Directeur Général.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Un accord tripartite avec le NIH et un industriel pharmaceutique relatif à un litige sur une interprétation de droits sur brevets HIV a été conclu fin février 2014. Cet accord prendra effet après validation par les tribunaux américains compétents.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La recherche et le développement sont l'activité même de l'Institut Pasteur. En conséquence, il convient de se reporter au rapport annuel d'activités.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DANS LES MÉTHODES D'ÉVALUATION

Aucune modification n'est intervenue en 2013 dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

Bilan actif

En milliers d'euros

	31-12-2013			31-12-12
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles (note 1)	6 455	4 300	2 154	1 247
Immobilisations corporelles (note 1)				
Terrains et immeubles d'exploitation	293 003	121 481	171 521	153 081
Matériel et mobilier	178 360	142 641	35 719	24 615
Agencements, aménagements, installations	21 667	20 703	965	620
Autres immobilisations	540	500	40	56
Immobilisations liées à l'exploitation	493 570	285 325	208 245	178 372
Terrains et immeubles de rapport	101 265	10 462	90 803	59 302
Immobilisations en cours	11 753		11 753	28 542
	606 587	295 787	310 800	266 217
Immobilisations financières (note 2)				
Titres de participation	2 575	1 751	824	690
Autres	2 474	67	2 407	2 291
	5 049	1 819	3 230	2 981
Actif immobilisé	618 091	301 906	316 185	270 445
Titres de placement stables (note 3a)	572 348	22 061	550 288	507 876
Stocks et en-cours	4 720	1 386	3 334	2 993
Créances d'exploitation (note 4a)	117 731	2 417	115 314	133 377
Valeurs mobilières de placement (note 3b)	133 671		133 671	167 038
Disponibilités	12 629		12 629	5 548
Actif circulant	841 100	25 864	815 236	816 832
Charges constatées d'avance	4 654		4 654	4 267
Écarts de conversion actif	204		204	138
Total actif	1 464 049	327 770	1 136 279	1 091 683
Engagements reçus legs nets à réaliser (note 4)				
Acceptés par le conseil d'administration			8 122	1 194
Autorisés par l'autorité de tutelle			51 689	62 655

Bilan passif

En milliers d'euros

	31-12-13	31-12-12
Fonds de dotation	719 987	673 856
Report à nouveau	4 808	-21 288
Excédent ou déficit de l'exercice	36 395	71 512
Fonds propres Institut Pasteur	761 190	724 080
Fonds propres IP Guadeloupe et IP Guyane	1 144	1 259
Fonds propres (note 5)	762 334	725 339
Subventions d'équipement	42 054	39 817
Autres fonds propres (note 6)	42 054	39 817
Provisions pour risques et charges (note 7)	60 044	61 717
Fonds dédiés (note 8)	43 282	36 777
Dettes financières	32 708	33 081
Dettes fournisseurs	35 441	37 974
Dettes sociales et fiscales	29 226	30 249
Autres dettes	14 424	10 870
Dettes (note 4a)	111 800	112 175
Produits constatés d'avance (note 9)	116 745	115 790
Écarts de conversion passif	22	69
Total passif	1 136 279	1 091 683

Compte de résultat

En milliers d'euros

	31-12-13	31-12-12
Produits d'exploitation (note 10)		
Redevances	30 634	36 157
Ventes, prestations et services divers	17 099	16 148
Subventions de l'État	60 716	62 020
Contrats et conventions	88 040	76 930
Taxe apprentissage	1 306	1 337
Dons	28 958	25 765
Legs	19 713	16 826
Loyers	4 931	6 009
Reprises sur provisions	5 052	4 082
Transferts de charges	464	443
Total produits d'exploitation	256 914	245 715
Charges d'exploitation		
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	19 995	20 508
Autres achats et charges externes	60 324	56 461
Impôts et taxes	3 832	3 432
Personnel	121 239	116 790
Dotations aux amortissements et provisions	22 735	28 433
Engagements à réaliser des ressources non utilisées	43 155	35 635
Autres charges	9 121	7 585
Total charges d'exploitation	280 401	268 844
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 205	- 61
Excédent ou déficit d'exploitation	- 23 691	- 23 190
Produits financiers	25 547	24 759
Charges financières	1 292	1 546
Contribution IP Guadeloupe & IP Guyane	- 4	- 2
Excédent ou déficit financier (note 11)	24 251	23 211
Excédent ou déficit courant	560	21
Produits exceptionnels	42 290	105 963
Charges exceptionnelles	6 463	34 366
Contribution IP Guadeloupe & IP Guyane	8	- 106
Excédent ou déficit exceptionnel (note 12)	35 835	71 491
Impôt sur les bénéfices		
Excédent ou déficit net	36 395	71 512

Tableau des flux de trésorerie 2013

En milliers d'euros

	31-12-13	31-12-12
Flux d'exploitation		
Résultat net	36 395	71 512
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	18 862	16 196
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	243	-961
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	- 18 872	- 54 988
Variation des provisions pour risques et charges	- 1 672	9 207
Variation des fonds dédiés	6 505	10 191
Variation des subventions d'équipement	- 3 674	- 3 335
Marge brute d'autofinancement	37 786	47 822
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	17 472	2 436
Total flux d'exploitation	55 257	50 258
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 1 595	- 142
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 63 598	- 42 643
Acquisitions d'immobilisations financières	- 492	- 207
Variation des subventions d'équipement	5 911	4 160
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	840	5 691
Variation des titres de placement stables	- 22 836	38 998
Total flux liés aux investissements	- 81 770	5 857
Flux des opérations de financement		
Apports au fonds de dotation	600	
Remboursements des emprunts ⁽²⁾	- 373	- 9 182
Total flux des opérations de financement	227	- 9 182
Variation de trésorerie	- 26 286	46 933
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice⁽¹⁾	172 586	125 653
Trésorerie à la clôture de l'exercice⁽¹⁾	146 300	172 586

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement.

(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunts BNP.

Annexe aux comptes de l'exercice

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et les Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane qui, depuis l'exercice 2008, sont intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits de ces deux instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations (Règlement CRC n° 99-01) et dans le respect des dispositions particulières des statuts de l'Institut Pasteur compatibles avec ces règles. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

De manière plus spécifique, les principales méthodes comptables appliquées sont décrites ci-après.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Sont inscrites dans le Compte de Résultat en « Produits d'exploitation » :

- les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la recherche et Institut de Veille Sanitaire) ;
- les subventions diverses et libéralités reçues d'organismes privés (Fondation de France, Ligue Nationale contre le Cancer, AFM, ARC, Fondation Recherche Médicale, Sidaction, Pasteur Weizmann, Vaincre la Mucoviscidose...);
- les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispensateur de formation.

CONTRATS ET CONVENTIONS DE RECHERCHE

Les créances sur conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif pour leur intégralité à la date de leur acquisition définitive, le produit correspondant étant différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat en couverture des charges de recherche conformément aux dispositions de la convention de recherche.

LEGS, SUCCESSIONS ET DONATIONS (LIBÉRALITÉS)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports au fonds de dotation de la Fondation ;
- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « Subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;

- les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat, en produits d'exploitation pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et en produits exceptionnels pour l'excédent. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « Fonds dédiés sur legs et donations affectés » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice (« Engagement à réaliser sur legs et donations affectés »). Par symétrie avec la règle de classement appliquée pour les produits, cette charge est intégralement considérée comme une charge d'exploitation dès lors que la libéralité n'excède pas 300 000 euros.

De plus, conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, un montant global de 4 000 000 euros pour 2013, fixé par décision du conseil d'administration prise au moment du vote du budget, peut être prélevé sur la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 euros et porté en ressources d'exploitation pour contribuer à la couverture des amortissements (le montant ainsi porté en ressources courantes ne peut excéder, au total, le montant des amortissements de l'exercice non couverts par des subventions d'équipement), ce prélèvement s'est élevé au 31 décembre 2013 à 1 000 000 euros.

Pendant toute la durée de leur réalisation, les legs et donations font l'objet d'un suivi comptable individualisé comme suit :

- à leur date d'acceptation par le conseil d'administration, les legs sont portés en Engagements reçus hors bilan sur la ligne « Legs nets à réaliser acceptés par le conseil d'administration » pour leur valeur de réalisation estimée, nette des charges d'acquisition ;
- à la réception de l'autorisation administrative, le montant estimé de réalisation est révisé et porté en Engagements reçus hors bilan sur la ligne « Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle » ;
- jusqu'à la réalisation effective et définitive des biens légués (inscrits dans les catégories : immobiliers, liquidités et titres), les encaissements et les décaissements liés à la cession de ces biens sont enregistrés dans un compte d'attente individualisé, « Legs et donations en cours de réalisation », qui figure au passif en « Produits constatés d'avance » lorsque le solde est créditeur ou, à l'actif en « Charges constatées d'avance » lorsque le solde est débiteur, c'est-à-dire lorsque les frais engagés pour la réalisation ne sont pas encore couverts par les encaissements. Ces opérations de trésorerie entraînent la mise à jour des Engagements reçus présentés hors bilan ;
- les legs sont enregistrés en compte de produits au fur et à mesure de la réalisation des différents lots qui les composent.

FONDS DE DOTATION

En application du règlement n° 99-01 du CRC, sont inscrits directement au « Fonds de dotation » figurant dans les Fonds propres de la Fondation les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

La donation Hyber a fait l'objet d'une incorporation au Fonds de dotation en 2013 pour 600 000 euros.

De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 euros, constatée en produits exceptionnels peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fera l'objet d'une résolution lors du prochain Conseil d'Administration, préalablement à l'approbation des comptes.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Sont inscrits dans le poste « Subventions d'investissement » :

- les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable lorsque la réalisation du legs est devenue effective et définitive.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

FONDS DÉDIÉS

Sont inscrits dans le poste « Fonds dédiés » :

- les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs et donations (ou en produits exceptionnels pour la partie des legs et donations supérieurs à 300 000 euros) affectés à un programme de recherche et non encore utilisés l'année où ils sont terminés, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Engagements à réaliser sur legs et donations affectés » ;
- les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

Lors de la réalisation de l'engagement, le compte « Fonds dédiés » est soldé par contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut, de la ferme de Rennemoulin et du domaine de Saint-Lager qui ont été évalués « à dire d'experts » en 1970. Depuis le 1^{er} janvier 2005, de nouvelles règles sont appliquées concernant les actifs et découlant des règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

- le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont, depuis le 1^{er} janvier 2008, les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- les coûts de développement,

- les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires) ;
- les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Pour l'application du règlement CRC N° 2004-06, la méthode prospective a été retenue et appliquée dès le 1^{er} janvier 2005.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens soit :

- immobilisations incorporelles : 3 ans et 10 ans
- immeubles de rapport : 40 ans, 25 ans et 15 ans
- immeubles d'exploitation : 40 ans, 25 ans et 15 ans
- matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau : 5 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobilier de bureau : 10 ans
- agencements, aménagements, installations : 5 ans

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2005, comme suit :

- structure et ouvrages assimilés : 40 ans
- toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie : 25 ans
- ravalement et ascenseurs : 15 ans

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Sont inclus en immobilisations financières :

- les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;
- les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

TITRES DE PLACEMENT STABLES

Sont incluses en « Titres de placement stables » les valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan. Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;

- les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert.

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (généralement, la valeur boursière à la clôture) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée incluant les frais accessoires. Concernant les stocks de collection de souches un changement de méthode a été effectué pour les évaluer à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrécouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE ET GRATIFICATIONS D'ANCIENNETÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2005 et en application des nouveaux règlements CRC N° 2000-06 sur les passifs, les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (62 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

Ils tiennent compte également de l'application de l'accord d'entreprise du 1^{er} mai 2003, des dispositions de la Loi Fillon du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour.

Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doive supporter pour éteindre son obligation.

Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (co-inventeurs et industriels). Le cas échéant, des

provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la Direction, après consultation de ses conseils juridiques.

CONVERSION EN EUROS DES ÉLÉMENTS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Compléments d'informations relatifs au bilan

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

	Valeurs brutes début 2013	Acquisitions et poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes fin 2013
			Cessions	Hors service et poste à poste	
Immobilisations incorporelles (a)	4 750	1 581		8	6 323
Immobilisations incorporelles IPG*	117	14			132
Total Immobilisations incorporelles	4 868	1 595		8	6 455
Immobilisations corporelles					
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	253 813	24 794			278 607
Terrains et immeubles IPG*	3 153		14		3 140
	268 223	24 794	14		293 003
Matériel et outillage	133 649	18 352	594	2 141	149 265
Mobilier et matériel de bureau	18 473	3 534		1 056	20 951
Matériels et mobiliers IPG*	7 897	358	111		8 144
	160 019	22 244	705	3 198	178 360
Agencements, aménagements, installations	17 236				17 236
Agencements, installations IPG*	3 970	466	5		4 431
Autres immobilisations	295				295
Autres immobilisations IPG*	244	1			245
Immobilisations liées à l'exploitation	449 987	47 505	724	3 198	493 570
Terrains de rapport	1 050	15			1 065
Immeubles de rapport	67 523	32 872	196		100 199
	68 573	32 887	196		101 265
Immobilisations en cours	28 542	23 115		40 737	10 920
Immobilisations en cours IPG*		832			832
	28 542	23 947		40 737	11 753
Total immobilisations corporelles	547 102	104 339	920	43 934	606 587
Total	551 970	105 934	920	43 943	613 042

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 K€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles.
 Pour la partie immeubles exploitation : Acquisition correspondant à la mise en service du bâtiment Duclaux Aile Fourneau.
 Pour la partie immeubles de rapport : Acquisition correspondant à la prise de participation de la SCI Bld Saint-Germain-des-Prés.

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS CUMULÉS

En milliers d'euros

	Valeurs début 2013	Mouvements de l'année		Valeurs fin 2013
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	3 528	674	8	4 193
Immobilisations incorporelles IPG*	92	16	2	107
Total Immobilisations incorporelles	3 621	690	10	4 300
Immobilisations corporelles				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	113 976	6 214		120 191
Terrains et immeubles IPG*	1 165	130	4	1 290
	115 142	6 344	4	121 481
Matériel et outillage	112 311	9 351	2 701	118 961
Mobilier et matériel de bureau	16 234	1 294	1 056	16 472
Matériels et mobiliers IPG*	6 859	466	117	7 209
	135 404	11 111	3 874	142 641
Agencements, aménagements, installations	17 236			17 236
Agencements, installations IPG*	3 350	117	1	3 466
Autres immobilisations	245	16		261
Autres immobilisations IPG*	237	2		239
Immobilisations liées à l'exploitation	271 614	17 591	3 879	285 325
Terrains de rapport	33	2		35
Immeubles de rapport	9 238	1 269	80	10 426
	9 271	1 271	80	10 462
Total immobilisations corporelles	280 886	18 862	3 960	295 787
Total	284 506	19 552	3 970	300 087

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes		Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31-12-13	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la Fondation	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice connu
				Début 2013	Fin 2013							
Titres de participation				2 889	2 575	-314	1 751	824				
Participations (détenues à plus de 50 %)												
Participations (détenues entre 10 % et 50 %)												
Pathoquest	25	-505	24,20 %	7	6	-1	6				57	-952
Theravectys	25	-	20,00 %		60	60		60			-	-
Anaconda Pharma	971	21	10,60 %	296	296		191	105			1 145	-1 732
Soparbiotech	2 000	300	10,00 %	200	200			200			0	-5
Autres participations (détenues à moins de 10 %)												
Théravectys	114	4 576	9,49 %	12	12			12			196	-2 824
Ariana Pharma	74	2 004	8,73 %	80	80			80			1 180	-533
Génomix Vision	236	2 802	6,66 %	14	260	246	58	202			4 534	-409
Qurient (IP Corée)	1 131	18	6,59 %	5	5			5			0	-1 699
Collectis	1 024	87 481	2,48 %	13	13			13			13 573	-7 060
Genticel	700	7 800	1,84 %	84	84			84			4 072	-4 369
Fondation Pasteur Dakar				1 152	1 152		1 152					
Édition Pasteur				14	14			14				
Fondation Pasteur Suisse				41	41			41				
Autres				18	18		10	8				
Hybrigenics S.A.				569		-569						
Biocortech				335	335		335					
Immunothérapix				50		-50						
Autres immobilisations financières				2 359	2 474	116	67	2 407				
Participation effort construction				2 202	2 383	182		2 383				
Prêts												
Dépôts et cautionnements				87	20	-67		20				
Immobilisations financières IPG*				70	71	1	67	3				
Total				5 247	5 049	-198	1 819	3 230				

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

NOTE 3a – TITRES DE PLACEMENT STABLES

Au 31 décembre, les titres de placement stables se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2013	2012
Actions	227 544	174 023
Obligations	125 043	127 906
Fonds diversifiés	219 454	245 717
Monétaire	305	1 843
Coupons courus sur obligations	3	
Provisions	- 22 061	- 41 613
Total net des titres cotés	550 287	507 876
Autres titres non cotés		23
Provisions		- 23
Total net des titres non cotés		
Total	550 288	507 876

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2013 à 564 900 K€ (509 238 K€ au 31 décembre 2012).

NOTE 3b – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2013	2012
Sicav monétaires	8 439	669
Sicav monétaires (contrat CE)	9 597	7 967
Dépôts à terme	115 384	156 503
Total métropole	133 419	165 139
Valeurs Mobilières de Placement IPG*	252	1 899
Total général	133 671	167 038

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2013 à 18 316 K€ (10 574 K€ au 31 décembre 2012). Les dépôts à terme s'élèvent à 110 000 K€.

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

NOTE 4a – ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Clients ⁽¹⁾	106 454	105 577	877	
Autres créances d'exploitation				
Créances fournisseurs	740	740		
Comptes courants	350	350		
État	7 720	7 720		
Autres	2 467	2 467		
Total	11 278	11 278		
Total créances d'exploitation	117 731	116 854	877	
Dettes financières ⁽²⁾	32 708	9 428	16 516	6 765
Dettes fournisseurs	35 441	35 441		
Dettes sociales et fiscales	29 226	29 226		
Autres dettes	14 424	14 424		
Total dettes	111 800	88 519	16 516	6 765

(1) Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, ces créances correspondent à hauteur de 78 880 K€ à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les douze prochains mois; le produit correspondant est différé et enregistré au passif du bilan dans le poste « produits constatés d'avance » (cf. note 9).

(2) Dont deux emprunts BNP :

- 1^{er} emprunt souscrit au 31/12/2009 pour 20 000 K€ (durée de 10 ans au taux fixe de 3,5% renégocié au 31/03/2013 à 2,5%) pour le financement d'un immeuble d'exploitation.

- 2^e emprunt souscrit au 31/03/2011 pour 20 000 K€ (durée de 10 ans au taux variable Euribor 3 mois) pour le financement d'immeuble de rapport.

NOTE 4b – PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros

	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations - coupons et intérêts courus à recevoir	3
Clients - factures à établir	15 470
Personnel - frais personnel à recevoir	37
Impôts et taxes à recevoir	1 995
Autres créances - produits à recevoir	1 739
Produits financiers à recevoir	4 888
Total produits à recevoir	24 133
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	
Fournisseurs - factures non parvenues	16 282
Personnel - charges à payer	13 187
Organismes sociaux - charges à payer	6 605
Impôts et taxes à payer	3 678
Clients - avoir à établir	595
Autres dettes - charges à payer	24
Total charges à payer	40 372

NOTE 5 – FONDS PROPRES

En milliers d'euros

	Situation début 2013	Affectation 2012	Dotation Pérenne 2013	Excédent 2013	Situation fin 2013
Fonds de dotation ⁽¹⁾	675 058	45 531	600		721 189
Excédent ou déficit ⁽²⁾	71 512	- 71 512		36 395	36 395
Report à nouveau	- 21 231	25 981			4 750
Total fonds propres	725 339		600	36 395	762 334

(1) Le conseil d'administration du 20/12/2012 limite le transfert des ressources exceptionnelles vers les ressources courantes à 4 000 K€ pour la part des legs supérieurs à 300 000 €. Le transfert est ramené à 1 000 K€ au 31/12/2013.

(2) Le conseil d'administration du 25/04/2013 approuve les comptes 2012 et décide de l'affectation de ce dernier.

(2) Dont contribution hors métropole - 201 k€.

NOTE 6 – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

En milliers d'euros

	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2013	28 626	26 449	- 16 745	38 330
Subventions 2013	4 684	116		4 800
Amortissements de 2013 couverts par des subventions			- 3 370	- 3 370
Annulation des subventions correspondant à des investissements entièrement amortis		- 2 056	2 056	
Total Institut Pasteur	33 310	24 509	- 18 059	39 760
Situation début exercice IPG*	3 993	2 232	- 4 738	1 488
Subventions 2013 IPG*	803	308		1 111
Amortissements de 2013 couverts par des subventions IPG*			- 305	- 305
Total IPG*	4 796	2 540	- 5 043	2 294
Total général	38 106	27 049	-23 102	42 054

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros

	Solde début 2013	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde fin 2013
Risques généraux inhérents à l'activité de l'Institut Pasteur	18 943		- 2 593	- 995	15 355
Litige Valorisation	4 500		- 80		4 420
Indemnités de départ en retraite ⁽¹⁾	36 493	2 384	- 181	- 294	38 402
Instances prud'homales en cours	908	275	- 209	- 8	966
Divers (différence de change)	138	204	- 138		204
Total métropole	60 982	2 863	- 3 201	- 1 297	59 347
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux IPG*	734	25		- 62	697
Total général	61 717	2 888	- 3 201	- 1 359	60 044

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la Direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la Direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.

(1) Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les estimations des engagements de retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation	3,00 %
- taux d'inflation attendu sur le long terme	2,00 %
- taux de progression des salaires	2,50 %
- taux de charges sociales et fiscales patronales	50,00 %
- type de départ à la retraite : les hypothèses concernant le mode de départ à la retraite ont été modifiées pour tenir compte des évolutions réglementaires et de leur prise en compte par l'entreprise dans sa définition de sa politique en la matière dès 2008.	

Celle retenue au 31/12/2013 est la suivante :

- Personnel administratif né avant le 1 ^{er} janvier 1958	} À l'initiative du salarié à 62 ans
- Personnel administratif né à partir du 1 ^{er} janvier 1958	} À l'initiative du salarié à 62 ans
(L'indemnité de départ est soumise à charges sociales).	} À l'initiative de l'employeur à 70 ans
- Personnel scientifique	
(L'indemnité de départ en retraite est soumise à une taxe de 50 % et son montant ne peut être inférieur à l'indemnité légale de licenciement).	

NOTE 8 – FONDS DÉDIÉS

En milliers d'euros

	Solde début 2013	Dotations	Reprises	Solde fin 2013
Sur contrats de recherche et développement	30 331	37 294	- 30 331	37 294
Sur dons affectés	5 304	5 861	- 5 304	5 861
Total métropole	35 635	43 155	- 35 635	43 155
Sur contrats de recherche IPG*	1 142	127	- 1 142	127
Total général	36 777	43 282	- 36 777	43 282

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

NOTE 9 – PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En milliers d'euros

	2013	2012
Legs en cours	41 166	37 821
Conventions de recherche	63 750	70 752
Autres produits	10 366	5 787
Total métropole	115 282	114 360
Produits constatés d'avance IPG*	1 462	1 430
Total général	116 745	115 790

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur legs, d'une part; et des revenus sur contrats et conventions de recherche pluriannuels d'autre part. Ils sont présentés dans la note de description des règles et méthodes comptables. Les produits constatés d'avance sur legs seront enregistrés en produits d'exploitation au fur et à mesure de la clôture des lots de legs concernés. Les autres produits constatés d'avance, destinés généralement à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, seront enregistrés en produits d'exploitation selon les conditions contractuelles les régissant.

Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

NOTE 10 – PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

	31-12-13	31-12-12
Apport de l'État		
Subvention recherche	57 025	57 954
Institut de veille sanitaire	3 691	4 066
	60 716	62 020
Revenus des activités propres		
Redevances industrielles	30 634	36 157
Ventes et services	16 577	15 610
Centre médical	4 389	4 364
Ventes et prestations	3 172	3 072
Remboursements de salaires	4 141	3 924
Autres produits	4 875	4 250
Contrats, conventions	88 040	76 930
Contrats industriels de R&D	7 485	7 738
Conventions et contrats publics de recherche	29 737	28 378
Contrats européens et internationaux	15 338	13 712
Autres conventions et libéralités	5 149	6 047
Report des ressources affectées non utilisées	30 331	21 054
	135 252	128 697
Appel à la générosité du public	49 978	43 927
Dons et mécénats	23 654	20 375
Report des ressources affectées non utilisées	5 304	5 389
Taxe d'apprentissage	1 306	1 337
Legs (part inférieure à 300 k€)	18 713	16 826
Legs (transfert des produits exceptionnels)	1 000	
Produits du patrimoine	5 454	6 547
Loyers	4 931	6 009
Produits agricoles	522	538
	55 431	50 474
Reprises sur provisions	5 052	4 082
Transferts de charges	464	443
Total	256 914	245 715

NOTE 11 – RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros

	31-12-13	31-12-12
Produits financiers		
Revenus des placements	21 271	20 347
Autres intérêts et produits assimilés	4 112	4 137
Différences positives de change	26	121
Reprises sur provisions pour risques	138	155
Total	25 547	24 759
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	204	138
Intérêts et charges assimilées	932	1 171
Différences négatives de change	156	237
Total	1 292	1 546
Contribution des établissements IPG*	- 4	- 2

NOTE 12 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

	31-12-13	31-12-12
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Part des dons et legs > 300 000 €	14 921	13 843
Legs (transfert en produits d'exploitation)	31	17
Autres opérations de gestion		
Reprise de provisions pour risque exceptionnel		
Sur opérations en capital	2 771	35 866
Sur opérations financières		
Profits sur cessions titres de placement	3 054	357
Reprises de provision sur titres de placement	20 686	54 447
Profits sur cessions titres de participation et reprises de provision	826	1 434
Total	42 290	105 963
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13	5
Sur opérations en capital	150	4 177
Sur opérations financières		
Perte sur cessions titres de placement	4 382	28 515
Dotations aux provisions sur titres de placement	1 134	97
Perte sur cessions titres de participation et dotations aux provisions	785	1 571
Total	6 463	34 366
Contribution des établissements IPG*	8	- 106

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Le compte emploi des ressources (note 13)

En millions d'euros

Emplois	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectations par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	Ressources	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (4)
1 – MISSIONS SOCIALES	198,8	48,4	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		88,1
1-1 Réalisées en France	191,0	48,1	1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		66,6
Actions réalisées directement	179,1	48,1	1-1 Dons et legs collectés		
Recherche	166,4	45,9	Dons manuels non affectés	13,8	
Actions de santé publique	10,6	1,8	Dons manuels affectés	9,9	
Enseignement	2,2	0,4	Legs et autres libéralités non affectés	30,9	
Versements à d'autres organismes agissant en France	11,9	0,0	Legs et autres libéralités affectés	3,8	
Versements pour compte de tiers	7,1		1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	8,4	
Autres versements	4,8		2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	1,4	
1-2 Réalisées à l'étranger	7,7	0,3	3 – SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	107,4	
Actions réalisées directement	5,9		4 – AUTRES PRODUITS	82,6	
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	1,8	0,3	I Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	258,1	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7,7	6,9	II Reprises des provisions	26,5	
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	6,9	6,9	III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	35,6	
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,3		IV Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tab. des fonds dédiés)		- 0,3
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,6		V Insuffisance de ressources de l'exercice		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	28,8	5,0	VI Total général	320,2	66,3
		60,4			
I Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	235,3		VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		61,2
II Dotations aux provisions	5,4				
III Engagements à réaliser sur ressources affectées	43,2		SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		93,2
IV Excédent de ressources de l'exercice	36,4				
V Total général	320,2				
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0,6			
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0,2			
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		61,2			

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales
Frais de recherche de fonds
Frais de fonctionnement et autres charges

Bénévolat
Prestations en nature
Dons en nature

Ratio de collecte : 10,37 %

CADRE DE RÉFÉRENCE

Faisant appel à la générosité publique, l'Institut Pasteur présente un Compte Emploi des Ressources (CER) en conformité avec les principes du règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008.

Le CER a pour vocation de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financements publiques et privées mises au service de son objet social, profondément ancré dans une perspective de long terme, qui vise à contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement, et des actions de santé publique.

Dans ce cadre, afin de prévenir tout aléa pouvant impacter sur le long terme le niveau des subventions publiques, des revenus issus de la valorisation de la recherche ou de la générosité publique, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut mais aussi à assurer sa pérennité via son fonds de dotation.

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques conclus, et donc, sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

RÈGLES SPÉCIFIQUES ET NOTES EXPLICATIVES

Conformément au règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).

Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

Les colonnes (1) et (2) du CER intègrent la totalité des ressources et des emplois de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, hors provisions et reprises de provisions, du compte de résultat (cf. page 12 du présent rapport), selon les ventilations analytiques qui lui sont propres. Elles mettent également en évidence les engagements qui restent à réaliser en fin d'exercice (colonne 1, chapitre III). Ces engagements constituent une ressource pour les exercices à venir et seront reportés en colonne 2 chapitre III sur le CER 2014.

Les colonnes (3) et (4) présentent l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public, ainsi que le suivi des ressources collectées mais pas encore utilisées des campagnes de collecte antérieures.

Notes explicatives sur les ressources

Les ressources collectées auprès du public correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement ou par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM...) ainsi qu'aux revenus de nos immeubles de rapport. Elles sont en augmentation par rapport à 2012 (66,6 M€, soit + 9,4 %) et représentent 26 % des ressources de l'Institut contre 24 % en 2012.

Les autres fonds privés (1,4 M€) sont relatifs au mécénat d'entreprise et aux financements de conventions privées.

Les subventions et autres concours publics regroupent les subventions versées par le ministère de la Recherche, le ministère de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics (Union Européenne, ANR...) ainsi que la taxe d'apprentissage. Elles s'élèvent à 107,4 M€, et affichent une progression de 1,4 M€ par rapport à l'année 2012.

Les autres produits (82,6 M€) regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur (redevances : 30,6 M€, ventes et services : 17 M€, contrats de recherche et développement : 7,5 M€ produits financiers : 25,5 M€ et produits exceptionnels : 2 M€).

Le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (35,6 M€) se rapporte, à hauteur de 30,3 M€, aux crédits acquis à fin 2012 dans le cadre de conventions de recherche publiques ou privées pluriannuelles qui, de ce fait, ne peuvent être consommés sur un seul exercice. Il est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent du fait du développement des conventions de recherche liées essentiellement au programme « des Investissements d'Avenir » obtenues sur les exercices précédents. Le solde du report des ressources affectées, soit 5,3 M€, se rapporte aux dons et conventions de mécénats affectés.

Les reprises de provisions concernent, à hauteur de 20,7 M€, la valorisation du portefeuille de placements long terme de l'Institut.

Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice s'élève à 88,1 M€. Il correspond au fonds associatif auquel est appliqué un pourcentage moyen des trois dernières années des dons et legs non affectés, rapporté à nos ressources totales, pour la constitution du report d'origine, augmenté de l'excédent constaté en 2012 sur les ressources collectées auprès du public non affectées.

Notes explicatives sur les emplois

Les missions sociales s'élèvent à 198,8 M€, représentant ainsi, comme l'an passé, 85 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat : celles réalisées en France représentent un montant de 191 M€ et celles réalisées à l'étranger, dans le Réseau International des Instituts Pasteur, 7,7 M€.

Le versement à d'autres organismes agissant en France correspond à la part des redevances reversées aux organismes copropriétaires, l'Institut Pasteur percevant l'ensemble des ressources de redevances afférentes à la copropriété et inscrit en autres produits.

Les frais de recherche de fonds correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat) ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appel d'offres de la Communauté Européenne et de l'Agence Nationale pour la Recherche par exemple. Ils représentent 4,4 % des ressources y afférentes ; ceux spécifiquement engagés pour la collecte auprès du public s'élèvent à 10,4 % des dons, legs et produits liés à l'appel à la générosité du public enregistrés.

Les frais de fonctionnement correspondent aux charges des directions de l'Institut Pasteur, non spécifiquement affectés à nos missions sociales (directions générales, financière, ressources humaines, juridique...) et représentent, comme l'an passé, 12 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est répartie comme suit :

- les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition de nos unités de recherche l'année de leur perception ;
- les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité publique, sont allouées sur une base proportionnelle aux dépenses qui ne font pas l'objet d'un financement spécifique.

Autres informations

NOTE 14 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

M. Herzberg

Dans le cadre de sa participation dans la société Collectis, l'Institut Pasteur s'est engagé à verser à M. Herzberg, pour le suivi des activités de cette société dont elle est actionnaire, 2 % des plus-values réalisées éventuellement lors de la cession des actions de la société Collectis : cet engagement est lié au fait que M. Herzberg continue à apporter son aide à la société Collectis pour toutes questions relevant de ses compétences jusqu'à la date de ladite cession.

Garantie pour le prêt de l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge

L'Institut Pasteur a conclu, en septembre 2006, une garantie à première demande à hauteur de 400 000 euros pour le prêt consenti par l'Agence Française de Développement à l'Institut Pasteur du Cambodge concernant la construction d'un laboratoire P3. Cette garantie a une durée de 10 ans correspondant à la durée du prêt.

Engagement de souscription au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II

L'Institut Pasteur s'est engagé à souscrire au Fonds Commun de Placement à Risque BioDiscovery II en décembre 2004 à hauteur de 2 000 000 euros. Au 31 décembre 2013, 1 938 000 euros ont déjà été versés et 62 000 euros restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Création dans le cadre du programme Investissements d'avenir d'un institut de recherche technologique (IRT)

L'Institut Pasteur participe au projet de création de l'IRT dénommé Bioaster. Cette création se fera sous la forme d'une fondation de coopération scientifique (FCS), avec une donation de la part de l'Institut Pasteur de 300 000 euros sur 5 ans. Au 31 décembre 2013, il reste à verser 180 000 euros.

En milliers d'euros

	Engagements reçus acceptés	Engagements reçus autorisés par l'administration	Total des engagements reçus
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	1 194	62 655	63 849
Legs acceptés sur l'exercice	26 264		26 264
Legs autorisés par l'administration sur l'exercice	- 19 336	19 336	0
Écart de réestimation par l'administration		0	0
Encaissements nets de l'exercice		- 31 791	- 31 791
Écart de réalisation sur legs terminés		1 489	1 489
Solde au 31 décembre 2013	8 122	51 689	59 811

Adhésion au Réseau thématique de recherche avancée (RTRA) GIP Canceropole

L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 135 000 euros pour une durée de 9 ans soit 15 000 euros par an. Au 31 décembre 2013, 90 000 euros ont déjà été versés, 45 000 euros restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du Plan emploi seniors à l'Institut Pasteur

Le protocole a été signé par les parties en date du 15/01/2010 et prorogé en date du 16/12/2012 pour une durée de 3 ans. Ce protocole propose une majoration de l'indemnité de départ en retraite de 2 mois ou de 1 mois pour un départ annoncé 18 mois ou 12 mois au plus tard avant la date envisagée du départ en retraite. Cette majoration s'applique pour tout départ en retraite entre 60 et 64 ans à l'initiative du salarié intervenant entre le 01/01/2013 et le 31/12/2015. Son financement est assuré dans la limite de 300 000 euros par année charges comprises.

IP Guadeloupe

Ligne de crédit DAILLY de 447 391 euros pour un projet de recherche (Feder). Crédit-bail sur des véhicules avec un engagement hors bilan au 31 décembre 2013 de 36 109 euros. Location de matériel avec un engagement hors bilan au 31 décembre 2013 de 7 512 euros.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le nombre d'heures créditées aux salariés de l'Institut Pasteur de Paris s'élève au 31 décembre 2013 à 159 562 heures et à 6 572 heures pour l'Institut Pasteur de Guyane.

Engagements reçus

Les engagements reçus sont exclusivement composés des legs et donations acceptés par le Bureau du Conseil d'Administration et en cours de réalisation. Ces engagements reçus sont évalués de façon estimative pour leur montant net des frais de réalisation. Au 31 décembre, leur montant correspond à la valeur d'estimation nette initiale de chaque legs en cours, déduction faite des encaissements nets déjà réalisés. Au cours de l'exercice, ces engagements reçus ont évolué comme suit :

Compte tenu des encaissements nets déjà effectués sur legs et donations encore en cours à la clôture (montants inscrits au bilan en produits ou charges constatés d'avance), le total potentiel des legs et donations à

constater en résultat ou en fonds associatifs (fonds propres et subventions d'investissements sur biens non renouvelables) sur les prochains exercices s'élève à 99 327 K€ calculés comme suit :

En milliers d'euros

	Montant
Total des engagements reçus à la clôture (hors bilan ci-dessus)	59 811
Plus : produits constatés d'avance au bilan (encaissements nets des legs en cours)	41 166
Moins : charges constatées d'avance au bilan	- 1 650
Total estimé des legs et successions acceptés et en cours de réalisation	99 327
Dont :	99 327
– produits à constater dans les résultats futurs	
– montants à inscrire en fonds propres	
– montants à inscrire en subventions d'investissement	

Renseignements comparatifs concernant les legs

En milliers d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013
Hors bilan – flux annuels					
Legs acceptés par le bureau du conseil d'administration (y compris les modifications postérieures)	26 634	29 086	39 692	26 753	26 264
Legs numérotés ayant reçu l'autorisation de l'administration compétente	23 160	21 718	55 461	27 306	19 360
Effets en compte de résultat					
Part des legs terminés affectée à l'exploitation	23 977	23 840	14 842	16 826	19 713
Part des legs terminés portée en produits exceptionnels	16 532	12 019	15 517	13 728	14 899
Legs et successions acceptés et en cours de réalisation au 31/12 de chaque année (analyse ci-avant)	72 581	74 635	93 552	99 781	99 327

Avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune : nous avons effectué en 2009 une avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune à l'Institut Pasteur du Cambodge pour un montant de 100 000 euros.

NOTE 15 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé pour l'exercice 2013 à 1 586 023 euros.

Par ailleurs, le total des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'est élevé, pour l'exercice 2013, à 529 915 euros.

NOTE 16 – EFFECTIF DES SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Femmes		Hommes		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Chercheurs	299	285	354	338	653	623
Chercheurs IPG*	11	6	14	3	25	9
Ingénieurs, techniciens, administratifs	858	850	419	404	1 277	1 254
Ingénieurs, techniciens, administratifs IPG*	78	75	42	41	120	116
Total	1 246	1 216	829	786	2 075	2 002

Il s'agit de l'effectif total c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

* IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane

Rapports du commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux membres du conseil d'administration
Aux membres de l'assemblée

Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration en application de l'article 9 des statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Institut Pasteur, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directeur Général en application de l'article 14 des statuts. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATIONS DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

a – Votre fondation tire une partie significative de ses ressources des dons, successions et donations qui lui sont faits. Les traitements comptables détaillés appliqués à ces différentes libéralités sont précisés dans le chapitre de l'annexe consacré aux règles et méthodes comptables et les montants en jeu sont analysés dans les notes 10 (Produits d'exploitation), 12 (Excédent ou Déficit exceptionnel) et 14 (Engagements hors bilan) de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié

de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe ainsi que leur conformité à la réglementation comptable française en vigueur telle que précisée, le cas échéant, par les statuts de la fondation et nous sommes assurés de leur correcte application.

b – Dans le cadre de son activité, votre fondation détient des positions sur titres. Les sections de l'annexe consacrées aux règles et méthodes comptables applicables aux Immobilisations financières, aux Titres de placement stables et aux Valeurs mobilières de placement, ainsi que les notes 2 (Immobilisations financières) et 3 (Titres de placement stables et valeurs mobilières de placement) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables de classement et d'évaluation relatives à ces positions et vous informent sur leur nature et leurs montants. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous sommes assurés de la correcte application des méthodes retenues. Nous avons également mis en œuvre les travaux nécessaires pour nous assurer que les provisions sur titres sont évaluées de façon satisfaisante.

c – Votre fondation constitue des provisions destinées à faire face aux risques et charges identifiés (note 7 de l'annexe), en fonction de sa meilleure estimation des coûts potentiellement encourus. Dans le cadre de notre appréciation de ces provisions, nous avons examiné les éléments d'information sur lesquels ces estimations sont fondées. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ou des évaluations qui en résultent.

d – Votre fondation élabore un compte d'emploi des ressources (« CER ») conformément à la réglementation relative aux organisations faisant appel à la générosité du public. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la fondation, nous avons vérifié que les modalités d'élaboration du CER étaient en ligne avec les règles prévues par le règlement CRC n° 2008-12 et décrites de façon appropriée dans la note 13 de l'annexe. Par ailleurs, nous nous sommes assurés que les affectations analytiques sous-tendant la présentation des emplois, ainsi que l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, étaient cohérentes avec les principes décrits par la Direction dans la note 13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2014

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Vogt



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

RÉUNION DES MEMBRES DE LA FONDATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux membres du conseil d'administration
Aux membres de l'assemblée

Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DES MEMBRES

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la Fondation en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR LES MEMBRES

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre Fondation, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par les membres au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aux termes d'une convention cadre signée le 23 février 2011 et organisant sur quatre ans les conditions d'octroi de subventions annuelles, une subvention est accordée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'Institut Pasteur de Paris. Au titre de l'année 2013, la somme attribuée à l'Institut Pasteur de Paris s'élève à 57.954.333 euros dont une mise en réserve non levée de 929.509 euros. La somme de 57.024.824 euros a donc été encaissée et comptabilisée en produit sur l'exercice 2013.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2014

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Vogt





CONCEPTION ET RÉALISATION : **AVANT** GARDE - TÉL. : 01 45 74 61 61
CRÉDITS PHOTO : GIOVANNI CITTADINI CESI

CE DOCUMENT EST RÉALISÉ DANS LE RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES, AVEC UN PAPIER ISSU DE FORÊTS GÉRÉES DE MANIÈRE RESPONSABLE ET UNE IMPRESSION À BASE D'ENCRE VÉGÉTALES

